

Articuler aménagement durable et planification

Formation les 6 et 7 octobre 2021 à Corte

Osteria di l'Orta – 2 Avenue du Pont de l'Orta, 20250 Corte (restauration sur place prise en charge par les organisateurs)

Formation organisée par le centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) d'Aix-en-Provence dans le cadre du cycle de formations sur l'aménagement durable et les EcoQuartiers piloté par la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN) des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Formation animée par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) – <https://www.cerema.fr>

*Les enjeux environnementaux contemporains exigent la mise en œuvre de **projets d'aménagement plus vertueux**, contribuant à lutter contre le **changement climatique** et à en atténuer les effets et à protéger la **biodiversité**, en créant les conditions d'un **cadre de vie de qualité pour les habitants** et favorisant le **vivre-ensemble**.*

*Chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un **projet de territoire plus responsable et solidaire**.*

*Dans cet objectif, la **démarche ÉcoQuartier** portée par le Ministère de la Transition écologique favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer les territoires durablement.*

*Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** porte la **vision politique de la commune** pour l'aménagement de son territoire en intégrant des politiques publiques de plus en plus nombreuses (habitat, mobilité, biodiversité, agriculture, activités économiques, paysage, risques, etc.). Bien plus qu'un document de gestion du droit des sols, le **PLU constitue un document stratégique de projet de territoire**, qui accompagne l'émergence des projets d'aménagement dans la commune, les encadre et crée les conditions de leur qualité.*

La formation proposée présente d'une part les leviers offerts par le PLU pour la mise en œuvre de projets d'aménagement durable et d'autre part l'articulation entre le document d'urbanisme et les outils opérationnels et financiers de l'aménagement. La formation alterne des séquences théoriques, des interventions de professionnels, et des exercices pédagogiques.

Intervenants

Olivier BACHELARD – Cerema Territoires et Ville
Directeur de projet innovations urbaines et aménagement opérationnel

Aude PEYRON – Cerema Territoires et Ville

Témoignage d'une collectivité porteuse d'un projet d'aménagement

DGALN – bureau de la planification et du cadre de vie

PROGRAMME DE LA FORMATION

Mercredi 6 octobre 2021 Accueil café à 9h30 – journée de formation de 9h45 à 18h30

1 La stratégie d'aménagement de la collectivité et les leviers dont elle dispose

- Les contours d'un projet d'aménagement durable et le rôle de la collectivité
- Le référentiel en faveur des territoires durables : un guide au service des projets d'aménagement
- Les leviers du PLU pour traduire le projet
- Exemples de projets d'aménagements durable et de leur articulation avec le PLU

2 Ateliers d'écriture du PLU – sur la base d'un cas réel

- Travaux en ateliers sur la traduction d'un projet de territoire dans l'écriture du PLU : règlement écrit, zonage et orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Jeudi 7 octobre 2021 Accueil café à 8h50 – journée de formation de 9h à 16h30

2 (suite) Restitution des ateliers d'écriture du PLU, analyse et débat

- Présentation en plénière des résultats des travaux conduits en ateliers
- Échanges autour des résultats
- Présentation du cas réel de traduction du projet de territoire dans le PLU de la commune

3 Les outils opérationnels et financiers de l'aménagement

- présentation des différents outils fonciers, financiers et programmatiques : ZAC / PUP / AFU / lotissement / PCVD / TA, etc.
- L'articulation du PLU avec les outils de l'aménagement
- Illustrations de certains outils de l'aménagement au travers de projets d'écoQuartiers

4 Cas pratiques

- Exemple d'écoQuartier en centre ancien (jeu de plateau) : réflexion d'ensemble, éléments qualitatifs, enjeux fonciers, articulation entre le permis d'aménager et le PLU (OAP, règlement)
- Exemple d'AFU : réflexion d'ensemble, éléments qualitatifs, enjeux fonciers, articulation entre l'AFU et le PLU (OAP, règlement), le lotissements et les permis de construire

5 Questions juridiques

Échanges sur les questions juridiques avec le bureau de la planification et du cadre de vie de la DGALN (visio)

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner au plus tard le 17 septembre 2021

par courriel au CVRH : ddcf.cvrh-aix.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Participant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Collectivité / Structure :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Attentes relatives à la formation

--

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation

Date et signature

--	--